

ARRETE MUNICIPAL n° 368/2026  
INSTALLATION DE CLOTURE DE CHANTIER  
PROLONGATION ARRETE N°293/2026  
24 RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoir à Madame ATTINAULT,

Vu la demande de société HELFAUX TRAVAUX en date du 27 mai 2026,

Considérant que l'arrêté 293/2026 prend fin le 29 mai 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société HELFAUX TRAVAUX une prolongation de l'arrêté 293/2026 relatif à l'installation de clôtures de chantier, pour une durée supplémentaire de 14 jours

### ARRETONS

**Article 1er :** La prolongation des dates de pose d'une clôture de chantier sera du 30 mai au 12 juin 2026 inclus

**Article 2 : Redevance**

Le pétitionnaire sera soumis au paiement d'une redevance complémentaire calculée conformément aux dispositions votées par la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024, à savoir :

Le montant de la redevance complémentaire est de **126 € TTC** (9€TTC/jour)

**Article 3 :** Les autres articles restent inchangés



#### HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

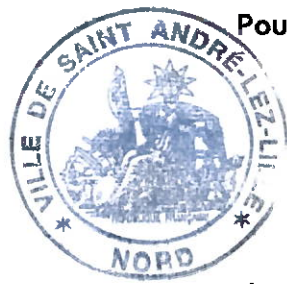
*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.*

**Article 4 :** **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**  
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,  
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCO EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCO-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la société HELFAUX TRAVAUX – ZA de la Fontaine Colette BP 28 – 62570 HELFAUT

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 9 JUIN 2026



Pour le Maire, par délégation

Karine ATTINAULT

Adjointe au Maire,  
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,  
Compte tenu de la publication le 9 JUIN 2026